



ASSOCIATION GASCOGNE SANS POIDS LOURDS

Préfecture du Gers
3, place du Préfet Claude Erignac
32000 AUCH cedex

A l'attention de Monsieur Le Préfet Xavier BRUNETIERE

Nogaro le 15 Mars 2021

Monsieur le Préfet,

Par Arrêté conjoint de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gers et des Maires de Arblade le Haut, Lanne Soubiran, Luppe Violles, Manciet, Nogaro, Sainte Christie d'Armagnac, Vergoignan en date du 7 janvier dernier, la circulation des Poids Lourds de plus de 19 tonnes en transit a été interdite sur les Départementales D 931 et D 924, sauf déserte locale et à l'exception du Transport de bois ronds.

La population s'en est réjouie, car ce trafic de poids lourds, surtout en journée, s'en est trouvé dans un premier temps très réduit.

Toutefois, notre association souhaite porter à votre attention que ce trafic semble de nouveau s'intensifier et que l'arrêté est donc mal respecté.

Plusieurs riverains, dont certains sont membres de notre association, ont en effet constaté :

- que des PL, notamment étrangers (espagnols, lituaniens, roumains, portugais), mais aussi français, (notamment de Tours) continuaient à emprunter cet axe interdit, alors qu'il s'agit bien de camions de plus de 19 tonnes, de toute évidence en transit ;
- que ce trafic est très visible, à Nogaro, surtout le matin à 6 heures ou ils défilent Place Jeanne d'Arc et le soir, à partir de 18 heures, sur l'avenue du Midour et devant la place des Arènes ;
- que cette circulation interdite est également observée Avenue du Général Leclerc, à Nogaro de jour comme de nuit, ainsi que sur la route d'Aire sur Adour.

Selon nos informations, il y a peu de contrôles et en tous cas, pas à Nogaro.

Nous vous prions en conséquence de bien vouloir prendre les mesures nécessaires, pour faire cesser ce trafic illicite et nous serions sensibles à ce que vous nous en teniez informés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le bureau de l'association
Sa Vice-Présidente.

Copie de la présente est adressée à :

Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gers

Monsieur le Député du Gers

Messieurs les Maires de Arblade le Haut, Lanne Soubiran, Luppe Violles, Manciet, Nogaro, Sainte Christie d'Armagnac, Vergoignan